

---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT 646**

---

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR, M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, JEANNOT LEPAGE, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord :

QUE l'avis de présentation du règlement a été donné lors d'une séance tenue le 11 mai 2026;

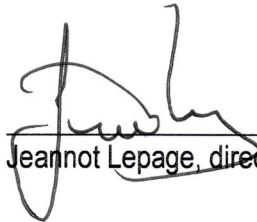
QUE le projet de règlement 635 a été donné lors d'une séance tenue le 11 mai 2026;

QUE ce conseil a adopté le 8<sup>e</sup> jour de juin 2026, le règlement numéro 646 « Délégation de pouvoirs ».

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 646 au bureau de la Municipalité sis au 88, rue Principale Nord, à Sacré-Cœur.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sacré-Cœur, ce 9<sup>e</sup> jour de juin 2026.



---

Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

RÈGLEMENT 646

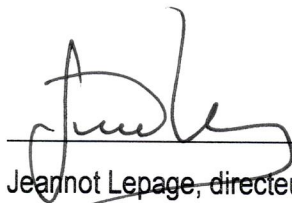
---

**DÉLÉGATION DE POUVOIR**

---

Je soussigné, Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau de poste municipal et à l'édifice municipal, le 9 juin 2026, entre 8h30 et 12h00.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2026.



---

Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier